

## Procès-verbal réunion Conseil Municipal du 03 avril 2026

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, M. Christian MAUQUET, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Matthias PAIN, M. Bruno LAJUGIE, Mme Nathalie LAJUGIE, M. Christophe JEAN, Mme Virginie LEGRAND-LEMARINEL, M. Cédric TERREE, Mme Emilie HAVEL, Mme Jeanne GOSSELIN

Absents ayant donné procuration : Néant

Absente excusée : Néant

Absents : Néant

### Approbation du procès-verbal du CM du 20 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Compte Financier Unique (CFU) 2025

Délibération n° 2026/012

COMMUNE DE ST GERMAIN D'ELLE - Principal - CFU - 2025

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

#### Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	63 065,85	124 996,20	188 062,05
	Recettes réalisées (1)	B	43 161,09	151 451,96	194 613,05
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	54 389,59	223 189,78	277 579,37
	Dépenses réalisées (1)	E	41 215,63	104 773,30	145 988,93
	Restes à réaliser	F	4 410,72	0,00	4 410,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 945,46	46 678,66	48 624,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 676,26	98 193,58	89 517,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-6 730,80	144 872,24	138 141,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 410,72	0,00	-4 410,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-11 141,52	144 872,24	133 730,72

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

En recettes de fonctionnement, la ligne prévisions budgétaire totale n'est pas à l'équilibre avec la ligne autorisation budgétaire totale en dépenses de fonctionnement. Le CFU n'intègre pas les excédents de fonctionnement reportés de 2024, d'un montant de 98 193,58 €. En additionnant les 124 996,20 € du CFU et les excédents de 2024, nous retrouvons les 223 189,79 € en dépenses de fonctionnement du budget 2025.

En investissement, le solde 2025 s'élève à 1 945,46 €. Avec les résultats antérieurs de 2024 reportés et les restes à réaliser de 2025, nous avons un déficit d'investissement de 11 141,52 €.

En fonctionnement, le solde 2025 s'élève à 46 678,66 €. Avec les résultats antérieurs reportés de 2024, nous avons un excédent de fonctionnement de 144 872,24 €.

Le résultat cumulé de 2025 donne un excédent de 133 730,72 €, qui sera affecté au budget 2026.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le CFU 2025.

## Affectation des résultats 2025

Délibération n° 2026/013

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTAION DE RESULTAT
INVEST	-8 676,26 €		1 945,46 €	Dépenses 4 410,72 €	-4 410,72 €	-11 141,52 €
				Recettes 0,00 €		
FONCT	98 193,58 €	0,00 €	46 678,66 €			144 872,24 €
TOTAL	89 517,32 €	0,00 €	48 624,12 €		-4 410,72 €	133 730,72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2025</b>	<b>144 872,24 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		11 141,52 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		133 730,72 €
Affectation à l'excédent reporté de l'investissement (ligne 001)		-6 730,80 €
Total affecté au c/ 1068 :		11 141,52 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2025</b>	<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Après présentation des résultats 2025, le conseil municipal les approuve à l'unanimité, et décide leurs affectations au budget 2026.

## Taux d'imposition 2026

Délibération n° 2026/014

Les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis 2013, date de la dernière réévaluation, avec les valeurs suivantes :

TFPB : 29,27 % : 7,85 % TFPB communale + 21,42 % part départementale TFPB (depuis 2021)

TFNB : 21,61 %

TH (pour mémoire) : 5,51 %

La possibilité d'une augmentation des taux est évoquée par rapport à la dernière augmentation, à l'augmentation du coût de la vie et des baisses des dotations de l'état. Il est difficile de prétendre à une augmentation sans offre de services publics sur la commune. En effet, nous ne disposons pas d'école, de poste, de médecin ou de maison médicale, de commerces, ...

Une augmentation de 2 points, soit une augmentation d'environ 6 %, (31,31 % pour la TFPB et 23,61 % pour la TFNB) apporterait environ 700,00 € au budget de la commune, et une augmentation de 0,5 points, soit une augmentation d'environ 1,5 %, (29,77% pour la TFPB et 22,11 % pour la TFNB) apporterait environ 180 € au budget de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide, avec 9 voix pour et 2 voix contre, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2026, avec 29,27 % pour la TFPB et 21,61 % pour la TFNB.

Une étude comparative des taux départementaux, locaux et cantonaux sera effectuée en vue d'une décision d'augmentation en 2027.

## **Budget 2026**

Délibération n° 2026/015

Le budget global s'équilibre à 426 885,31 € (2025 : 286 255,63 €).

### ➤ Investissement

Le budget d'investissement s'équilibre à 136 741,52 € (2025 : 63 065,85 €).

#### Dépenses d'investissement

Chapitre/Article	réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026	Détails 2026
1 Solde d'exécution	0,00 €		6 730,80 €	
1 Solde d'exécution			6 730,80 €	
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>	
1641 Emprunts en Euros	15 000,00 €		15 000,00 €	
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>0,00 €</b>		<b>5 600,00 €</b>	
2051 Concessions et droits similaires			5 600,00 €	Logiciel mairie
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>17 454,04 €</b>		<b>105 000,00 €</b>	
2131 Bâtiments publics			90 000,00 €	Salle communale : 85000 € Modif installation électrique STEVENIN : 4607,16 € TTC
2132 Bâtiments privés (ex. Immeubles de rapport)	16 910,94 €			
21538 Autres réseaux	518,30 €	4 410,72 €		RAR ENEDIS
21757 Matériel et outillage de voirie	64,80 €			
2181 Installations générales, agencements et aménagements divers			15 000,00 €	four et équipement salle
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>432,47 €</b>		<b>0,00 €</b>	
231 Immobilisations corporelles en cours	432,47 €			
<b>Total 2025 :</b>	<b>32 926,51 €</b>	<b>4 410,72 €</b>	<b>136 741,52 €</b>	<b>Dépenses investissement</b>

#### Recettes d'investissement

Chapitre/Article	réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026	Détails 2026
1 Solde d'exécution	0,00 €		0,00 €	
1 Solde d'exécution				
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>137,79 €</b>		<b>28 735,92 €</b>	
10222 Reprise sur FCTVA	137,79 €		17 594,40 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			11 141,52 €	
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>42 505,00 €</b>		<b>17 043,44 €</b>	
1321 Etat et établissements nationaux	42 505,00 €		17 043,44 €	DETR 2026 cimetière 2888,88 - salle 14154,56
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>518,30 €</b>		<b>0,00 €</b>	
21532 Réseaux d'assainissement	518,30 €			
<b>021 Virement de la section fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>		<b>90 962,16 €</b>	
021 Virement de la section fonctionnement			90 962,16 €	
<b>Total 2025 :</b>	<b>43 161,09 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>136 741,52 €</b>	<b>Recettes investissement</b>

## ➤ Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 290 143,79 € (2025 : 223 189,78 €).

Dépenses de fonctionnement				
Chapitre/Article	réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026	Détails 2026
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>138 880,83 €</b>	
<b>60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>4 488,22 €</b>		<b>7 800,00 €</b>	
60611 Eau et assainissement	722,84 €		800,00 €	
60612 Energie - Electricité	3 193,99 €		4 000,00 €	
60628 Autres fournitures non stockées	27,99 €			
60632 Fournitures de petit équipement	523,40 €		1 000,00 €	
60633 Fournitures de voirie			1 000,00 €	
6064 Fournitures administratives			1 000,00 €	
<b>61 SERVICES EXTERIEURES</b>	<b>38 822,28 €</b>		<b>118 780,83 €</b>	
615221 Bâtiments publics			69 330,63 €	
615228 Autres bâtiments	773,90 €		11 000,00 €	tempête 8000 €
615231 Voiries	29 389,60 €		30 000,00 €	Chemins rando Arbor&Sens : 4959,00 € voirie communale SAMSON : 6258,96 € Espaces verts Arbor&Sens : 15009,06 € pour FCTVA
6156 Maintenance	2 098,85 €		3 500,00 €	Défibrillateur 750,00 € - contrôle FEI 600,00 €
6161 Multirisques	5 639,94 €		5 900,00 €	SMACL : 5897,07 €
618 Divers	720,00 €			
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>4 786,80 €</b>		<b>6 030,00 €</b>	
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	444,00 €		500,00 €	
623 Publicité, publications, relations publiques (fêtes, cérémonies, publications, réceptions)	2 130,98 €		500,00 €	
626 Frais postaux et frais de télécommunications	1 162,62 €		1 200,00 €	
6281 Concours divers (cotisations, ...)	180,00 €		400,00 €	
6284 Redevance pour services rendus	848,00 €		430,00 €	redevance ordures ménagères
62876 Autres services extérieurs			1 500,00 €	
6288 Autres			500,00 €	natation scolaire : 800 €/classe, 20 élèves/classe >>> 40 €/élève, 20 enfants St Germain concernés (1/2)
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>4 042,88 €</b>		<b>4 120,00 €</b>	
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	94,68 €		120,00 €	
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).	3 948,00 €		4 000,00 €	
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>10 889,80 €</b>		<b>11 260,00 €</b>	
6411 Personnel titulaire	3 156,15 €			
6413 Personnel non titulaire	4 418,61 €		8 000,00 €	
6480 Charges de sécurité sociale et de prévoyance (URSSAF, caisses retraite, ABSEDIIC, assurance personnel, supplément familial)	3 108,84 €		3 200,00 €	
6470 Autres charges sociales (ex. médecine du travail)			50,00 €	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>28 777,14 €</b>		<b>38 800,00 €</b>	
65311 Indemnités de fonction	15 291,24 €		18 000,00 €	
65313 Cotisations de retraite	641,66 €		800,00 €	
6558 Autres contributions obligatoires	12 964,34 €		20 000,00 €	
65748 Subventions - Autres personnes de droit privé	880,00 €		1 000,00 €	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 774,70 €</b>		<b>1 184,00 €</b>	
661 Charges d'intérêts				
66111 Intérêts réglés à l'échéance	1 774,70 €		1 164,00 €	
<b>67 CHARGES SPECIFIQUES</b>				
<b>68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement				2017 : 17 000 € - 2018 : 15 000 € - 2019 : 2 500 € soit 34 500,00 €
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 724,00 €</b>		<b>10 287,00 €</b>	
739221 FNGIR	10 287,00 €		10 287,00 €	
73928 Autres prélèvements pour reversement fiscalité	437,00 €			
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>80 882,18 €</b>	
<b>Total 2025 :</b>	<b>104 773,30 €</b>		<b>290 143,79 €</b>	<b>Dépense fonctionnement</b>

Recettes de fonctionnement				
Chapitre/Article	réalisé 2025	RAR 2025	BP 2026	Détails 2026
<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>		<b>133 730,72 €</b>	
002 Excédent de fonctionnement reporté			133 730,72 €	
<b>70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 057,25 €</b>		<b>200,00 €</b>	
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	228,00 €			
7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics (redevance d'occupation du domaine public)	241,00 €		200,00 €	
70878 par des tiers	588,25 €			
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>62 286,43 €</b>		<b>54 510,00 €</b>	
73111 Impôts directs locaux	36 586,00 €		35 000,00 €	
73211 Attribution de compensation	17 693,00 €		17 000,00 €	
732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 510,00 €		2 510,00 €	FPIC
73223 Fonds départemental des DMTO pour communes - 5000 hab.	5 497,43 €			
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>45 503,15 €</b>		<b>46 703,07 €</b>	
74111 DGF - Dotation forfaitaire des communes	18 146,00 €		18 000,00 €	
741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	18 788,00 €		18 000,00 €	
742 Dotation aux élus locaux	4 819,00 €		4 000,00 €	
744 FCTVA	1 818,15 €		5 103,07 €	
74833 État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	1 932,00 €		1 600,00 €	
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>42 601,51 €</b>		<b>35 000,00 €</b>	
752 Revenus des immeubles	35 954,25 €		35 000,00 €	
75888 Autres	6 647,26 €			
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>3,62 €</b>		<b>0,00 €</b>	
761 Produits de participation	3,62 €			
<b>78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>		<b>20 000,00 €</b>	
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			20 000,00 €	reprise dette
<b>79 TRANSFERTS DE CHARGES</b>				
<b>Total 2025 :</b>	<b>151 451,96 €</b>		<b>290 143,79 €</b>	<b>Recettes fonctionnement</b>

Après présentation du budget pour l'année 2026, le conseil municipal n'y apporte aucune modification et l'approuve à l'unanimité.

## **Travaux de la salle communale**

### **Délibération n° 2026/016**

La délibération n°2025-018 approuvait les modifications apportées aux devis des entreprises sollicitées dans le cadre des travaux de rénovation thermique, énergétique, fonctionnelle et accessible de la partie cuisine et d'une toilette de la salle communale selon le cahier des charges établi.

Suite aux modifications apportées aux devis, la délibération n°2025/019 retenait les entreprises suivantes :

Malis Isolation : menuiseries extérieures et intérieures, isolation

Stevenin-Niobey : électricité, plomberie

Avenir Construction : démolition, maçonnerie

JOUZIER Roland : chapes, carrelage, faïence

Ambiance Peinture : peinture. La décision avait été mise en attente par rapport à la peinture du sol de la partie bétonnée de la salle. Après étude et comparaison avec le devis BIARD Rémi peinture, le conseil municipal choisi le devis BIARD Rémi peinture. Le montant des travaux de peinture pour la cuisine et la toilette est sensiblement le même, mais il y a une très grande différence pour la peinture du sol à prestation équivalente.

L'entreprise sera consultée sur la qualité de la peinture et son utilisation pour un domaine alimentaire.

Les devis n'avaient pas été validés dans l'attente du dépôt de demande de subvention DETR et du vote du budget.

Par la délibération n°2025/020, le conseil municipal

- autorisait le maire à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de La Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

Subvention DETR (20 %)	: 14 154,56 € HT
Autofinancement commune (80 %)	: 56 618,25 € HT
Montant total de l'opération	: 70 772,81 € HT
- s'engageait à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre de la subvention,
- autorisait le maire à constituer et déposer le dossier de demande de la DETR, et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer tous les devis afférents aux travaux de la salle communales selon le cahier des charges et les devis des entreprises choisies.

## **Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

### **Délibération n° 2026/017**

Suite aux élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituées dans chaque commune. Cette commission est composée :

Du maire, président de la commission ;

De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, pour les communes d'une population inférieure à 2 000 habitants.

Cette commission a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Une liste de contribuables du double de la composition de la commission communale doit être proposée par délibération du conseil municipal.

La liste suivante est proposée à la délibération du conseil municipale :

Mme ANNE Natacha	46, chemin de la Bigne
M. BRIENS Nicolas	36, chemin aux Clers

M. LAISNEY Xavier	28, route de l'Elle
M. LE TALLEC Marc	104, route de Torigni
Mme MESNIL Aline	147, route de Saint-Lô
M. COULON Edouard	47, chemin du Perron
Mme EURY Ginette	39, route de la Forêt
M. KEUTEN Serge	3, rue de la ferme
Mme LETEMPLIER Sophie	239, route de Torigni
Mme VILLANT Gaëlle	50, route des haies
Mme PEVERELLI Laëtitia	86, route de la poste
M. LAJUGIE Bruno	16, rue du lavoir
Mme BOUSSION Anne	27, route des Youfs
M. DAVID Yves	22, route de Torigni
M. HARIVEL Gérard	75, route de Torigni
Mme LEFORESTIER Janine	7, chemin de Caulu
M. LIEGEARD Serge	55, route des Youfs
M. PAIN Sébastien	161, route de Saint-Lô
Mme GEVAUDAN Céline	269, route de Torigni
M. CORNIER Romain	114, route de Torigni
Mme GILLIER Emilie	88, route de la Forêt
M. LEMOINE Gaël	122, route de Torigni
M. DELAFOSSE Marc	3, route de la poste
Mme THUMY Valérie	106, route de Torigni

Après délibération, le conseil municipal approuve la liste proposée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

### **Informations - Questions diverses**

- ❖ Une visite des bâtiments et logements communaux, ainsi que des chemins pour une présentations de la commune aux nouveaux conseillers municipaux, est prévue le samedi 18 avril à 8h30.
  
- ❖ **Projet de création d'une annexe de la mairie dans l'ancienne école**  
 La salle de la mairie est un peu exigüe pour accueillir le public et la salle du conseil municipal. L'ancienne école a bénéficié de travaux de rénovation suite à la tempête Ciaran avec la rénovation du réseau électrique dans une classe et le couloir, ainsi que l'isolation et la remise à neuf de la même classe. Il a été évoqué la possibilité de délocaliser la salle du conseil municipal dans la classe rénovée de l'ancienne école.  
 Le conseil municipal est favorable à cette proposition. La faisabilité sera étudiée avec les demandes et démarches administratives à effectuer (création administrative d'une annexe à la mairie, conditions d'accessibilité et de sécurité).  
 Les travaux suivants devront être estimés et des devis demandés :  
 Installation de 2 radiateurs électriques avec l'alimentation nécessaire.  
 Prévoir des prises supplémentaires dans la salle de classe.  
 Compléter l'éclairage du couloir et des archives, ainsi que l'installation de prises électriques.  
 Changer la porte d'entrée.  
 Etudier les conditions d'accessibilité et de mise en sécurité.